

Stage année 1

6 ECTS

Les stages proposent, par l'observation mais surtout par l'expérimentation des pratiques de l'enseignement auprès des élèves ayant des besoins particuliers, d'acquérir ou de renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession dans des contextes variés, de l'école ordinaire à l'école spécialisée.

Dans une perspective de formation en alternance, articulant théorie et pratique, "agir en situation" est une composante essentielle du processus formatif. Il s'agit de prendre appui sur les savoirs pratiques déjà acquis pour, progressivement, enrichir le savoir-faire et le savoir-être.

Formations concernées

Master en enseignement spécialisé

Semestre

Automne
Printemps

Organisation du module

MAES12STA-1 Stage en responsabilité partagée / en emploi

MAES12STA-2 Stages d'observation

Responsable du module

Benoit Valérie, UER PS
valerie.benoit@hepl.ch

Compétences travaillées

Compétences du référentiel MAES :

L'ensemble des compétences du référentiel spécifique à la pédagogie spécialisée fait l'objet d'une auto-évaluation en continu sur la base des échelles descriptives. A la fin de la 1ère année de formation, ces compétences sont évaluées à l'aide des niveaux de maîtrise des échelles E1, E2, E6, E7 et E8 tels que cela est précisé dans les documents Echelles descriptives et Guide de la formation pratique.

Compétences générales CDIP : b, d, e, h, i, j

Compétences spécifiques CDIP : a, c

Thèmes et activités-clés

Les stages consistent en : - un stage principal réalisé sur le lieu d'exercice de la pratique d'un-e enseignant -e spécialisé-e diplômé-e (stage en responsabilité partagée, A) ou dans sa propre pratique professionnelle (stage en emploi, B) avec l'accompagnement d'un-e praticien-ne formateur-trice diplômé-e de l'enseignement spécialisé ; - des stages d'observation dans des contextes différents de son stage principal, dont l'objectif est la découverte de nouvelles pratiques professionnelles. Pour de plus amples informations, se référer au guide de formation pratique.

Modalités de travail

La modalité de stage en responsabilité partagée s'adresse aux étudiant-e-s accomplissant leur formation sans emploi dans l'enseignement spécialisé.

La modalité de stage en emploi s'adresse aux étudiant-e-s accomplissant leur formation en emploi dans l'enseignement spécialisé.

Évaluation formative

L'évaluation formative est assurée par le-la praticien-ne formateur-trice qui accompagne l'étudiant-e en stage. Il-elle s'appuie sur les échelles descriptives.

Elle se déroule en particulier lors d'entretiens organisés à la demande de l'étudiant-e ou du-de la praticien-ne formateur-trice, à un rythme régulier fixé dans le contrat de stage. Elle est formalisée lors du bilan intermédiaire complété et déposé sur IS-A par le-la praticien-ne formateur-trice en fin de premier semestre (voir documents Guide et Echelles descriptives).

Elle est également assurée par l'enseignant-e HEP référent-e de la pratique lors d'entretiens (tripartites ou non) basés sur les échelles descriptives et le référentiel de compétences, suite aux visites de stage.

Pour de plus amples informations, se référer au guide de formation pratique et au document Echelles descriptives.

Évaluation certificative (pour la session de juin 2024)

Certification de la pratique

Stage et visites de stage accomplis;

Rapport de visite satisfaisant aux exigences;

Dossier de certification (vidéo d'une leçon, planification et auto-évaluation argumentée écrite de l'échelle 2);

Évaluation continue et annuelle des échelles E1, E2, E6, E7, E8.

Ouvrages de base

-